



ARRÊTÉ PORTANT FERMETURE PARTIELLE ET TEMPORAIRE DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Le Maire de Siltzheim,

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2213-8 ;

VU l'arrêté municipal n°2022-037 du 28 septembre 2022 portant règlement du cimetière communal ;

VU la demande de la société TTP WITTMAYER SARL en date du 05 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il est indispensable de préserver la sécurité des usagers du cimetière communal ;

CONSIDÉRANT que pour le bon déroulement des travaux de réfection des allées et des contre-allées du cimetière communal, il convient de fermer partiellement et temporairement les allées existantes sur site, en fonction de l'avancée des travaux ;

ARRÊTE

Article 1 : Le cimetière communal de Siltzheim sera partiellement et temporairement fermé, par allée, à compter du 11 mai 2026, pour toute la durée des travaux de réfection des allées et des contre-allées.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux engins, véhicules et personnels de l'entreprise en charge des travaux ainsi qu'aux personnels communaux.

Article 2 : La fermeture partielle et temporaire concernera les allées qui seront matérialisées, sur le site du cimetière, par une interdiction d'accès. Les autres sections du cimetière resteront ouvertes et accessibles au public.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera apposée et maintenue par la société TTP WITTMAYER SARL pour toute la durée du chantier. Le présent arrêté sera affiché à l'entrée du cimetière communal.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique *Télérecours Citoyens* accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ampliation à : -Société TTP WITTMAYER SARL,
-Brigades de Gendarmerie de proximité de Sarre-Union et Drulingen.

Fait à Siltzheim le 06 mai 2026

Le Maire
Sébastien SCHMITZ

